

Les crédits

semaine dernière, je crois, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes a déposé une réponse partielle à cette question. Étant donné qu'un ordre de dépôt de documents a été émis, je voudrais savoir quand nous pouvons nous attendre à recevoir le rapport pour 1991 et 1992.

• (1010)

M. Milliken: Madame la Présidente, je crois comprendre que le député n'est pas satisfait de la réponse fort longue qu'il a reçue à son importante question.

Elle a été transformée en ordre de dépôt de documents et ne couvre que la troisième des trois années pour lesquelles le député demandait des renseignements. Bien entendu, le gouvernement est désireux de communiquer au député tous les renseignements dont il dispose. Je suis désolé que la réponse qu'il a reçue soit incomplète puisqu'elle ne porte que sur une seule année.

On m'a dit que les frais de la compilation des données pour les autres années étaient très élevés et que, à moins que le député n'insiste vraiment pour obtenir la réponse, le dossier serait clos en raison du coût considérable que cette recherche représentait.

Néanmoins, si le député tient absolument à obtenir d'autres renseignements à ce sujet, je m'engage à les lui procurer malgré le prix, et je suis tout à fait disposé à en faire la demande.

Étant donné que la question a été transformée en ordre de dépôt de documents et que le document a été déposé, je crois qu'il serait bon que le député inscrive de nouveau sa question au *Feuilleton*, du moins pour ce qui est des deux années pour lesquelles il n'a pas reçu une réponse satisfaisante. J'ordonnerai ensuite aux responsables de fournir les renseignements nécessaires au député.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Est-ce à propos du même rappel au Règlement? Cela n'a pas rapport avec le débat.

M. Scott (Skeena): C'est le cas, madame la Présidente. Cela ne concerne pas le débat.

Je reconnais que le dépôt de ces renseignements à la Chambre peut entraîner des frais, mais il est important, pour les Canadiens et pour l'application du principe d'imputabilité, que ces renseignements soient rendus publics. Je demande donc au gouvernement de s'enquérir de ces données auprès des fonctionnaires intéressés.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.) propose:

Que la Chambre presse le gouvernement de remplacer le régime de retraite des parlementaires par un régime de retraite qui reflète les normes actuelles des régimes de retraite du secteur privé avec une contribution maximale conforme à la Loi de l'impôt sur le revenu.

—Madame la Présidente, je suis extrêmement heureuse que nous puissions enfin débattre de cette question à la Chambre. Avec le jour de l'assiette au beurre, qu'on a marqué hier, nous savons à quel point il importe de modifier le régime de retraite des parlementaires.

Il est vraiment déplorable que le gouvernement n'ait pas honoré la promesse qu'il avait faite dans son livre rouge et modifié ce régime avant ce jour de l'assiette au beurre. Il aurait ainsi envoyé fortement et clairement le message à la population canadienne.

La Loi sur les allocations de retraite des parlementaires est une loi très modeste qu'on a adoptée en 1952. Cependant, ces dix dernières années environ, elle a entraîné beaucoup de division. Cette mesure législative est destructrice. Aux yeux de la majeure partie des Canadiens, elle est injuste et odieuse.

J'attire l'attention de la Chambre sur un rapport qui vient d'arriver et qu'a rédigé une commission chargée d'examiner les allocations des parlementaires. Ce régime a été mis sur pied en 1952, ce qui est intéressant, car c'est aussi l'année de ma naissance. Nous pouvons prendre note du fait qu'à l'époque, le premier ministre Louis Saint-Laurent avait dit que, vu les conditions dans lesquelles s'exerçaient les activités politiques, il était impossible pour un parlementaire d'assurer convenablement ses «vieux jours».

Je sais pertinemment que les pensions sont souhaitables. Un régime de retraite n'est absolument pas une mauvaise chose. Mais ce régime de retraite des parlementaires est en fait un plan de rêve si l'on songe à ce qui se fait depuis plusieurs années pour assurer le bien-être financier des députés. Nous devons concevoir un régime de retraite qui soit équitable et acceptable pour les contribuables canadiens qui le financent.

• (1015)

Ainsi, ni mes collègues d'en face qui ont eu droit à l'assiette au beurre, hier, pour obtenir une pension de député ni moi, d'ailleurs, ne pouvons être considérés comme des personnes rendues à l'étape de leurs «vieux jours». À partir du 13 mars, je serai admissible, madame la Présidente, et je le fais savoir clairement. Je l'ai précisé durant la période des questions, l'autre jour. Si le gouvernement, en fait, choisit de procéder à une réforme du régime de retraite des députés, je trouve très étrange qu'il ait attendu après le 21 novembre pour que ses propres députés ne soient pas visés. Je crains que les ministériels n'apportent des modifications avant le 13 mars pour que je devienne ainsi le dindon de la farce. Eh bien, je tiens à dire que je n'ai rien contre le fait d'être prise pour le dindon de la farce, si on modifie en profondeur le régime de retraite. C'est ce que nous souhaitons.

Mon vis-à-vis m'affirme que le gouvernement va s'occuper de cela, ou de moi, si vous préférez. Rien ne me rend plus nerveuse que d'entendre un libéral affirmer qu'il va s'occuper de mon cas. J'attends avec impatience d'entendre ce que le député de Kingston et les Îles aura à dire à l'avenir lorsqu'il parlera de ce régime.